

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 599/2023

Tarification / Visites de découvertes Groupes et groupes scolaires – ILE DE PORQUEROLLES

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros fixe les tarifs suivants, en remplacement de la décision tarifaire 88-2018.

Prestations assurées par les agents du Parc national et/ou les professionnels partenaires formés et mandatés par le parc national de Port-Cros :

- Le fort sainte Agathe et ses expositions
- Le moulin du Bonheur
- Le circuit de l'eau
- Les laisses de mer
- Les vergers de collections
- autres thèmes (biodiversité, paysages, art...)

	Fort sainte Agathe et ses expositions	Visite de terrain	Visite du fort + visite du Moulin (même journée)
Français	110 € TTC	130 € TTC	225 € TTC
Langue étrangère	130 € TTC	150 € TTC	250 € TTC

Ces tarifs sont applicables à la date de signature de la présente décision.

A Hyères, le 21 février 2023

Le directeur

Marc DUNCOMBE



La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).